Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Locataire et demande de préavis pour rendre le logement

Par Visiteur

Bonjour,
je suis locataire,j'ai fait une demande de préavis pour rendre mon appartement à la date du 28/08/10 , car je souhaitais déménager ailleurs. cependant j'ai annulé cette demande environ un mois avant , par courrier recommandé et demandé un délais suplémentaire à mon logeur qui à refusé , sous prétexte que j'avais des retard de loyer.
Par l'intermediaire d'un huissier mon logeur procédera à l'état des lieux de sortie le 20/10/10.
Or je n'est pas encore trouvé de nouvel appartement , que dois-je faire? pour ne pas etre obligée de quitté l'appartement le 20 octobre.

merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour,
je suis locataire,j'ai fait une demande de préavis pour rendre mon appartement à la date du 28/08/10 , car je souhaitais déménager ailleurs. cependant j'ai annulé cette demande environ un mois avant , par courrier recommandé et demandé un délais suplémentaire à mon logeur qui à refusé , sous prétexte que j'avais des retard de loyer.
Par l'intermediaire d'un huissier mon logeur procédera à l'état des lieux de sortie le 20/10/10.
Or je n'est pas encore trouvé de nouvel appartement , que dois-je faire? pour ne pas etre obligée de quitté l'appartement le 20 octobre.

Une fois que le préavis est envoyé, il n'existe aucun moyen pour l'annuler sauf accord du propriétaire. En conséquence, depuis le 28/08/2010, vous êtes occupant sans droit ni titre ce qui a pour conséquence que vous ne bénéficiez plus des prérogatives du locataire.

Votre employeur peut donc à tout moment entamer une procédure en vue de faire constater l'absence de bail valable et demander l'expulsion du locataire.

Bien évidemment une telle procédure prend du temps mais si elle aboutit, vous serez amener à devoir indemniser le propriétaire pour le préjudice subi et le remboursement de ses frais de procédure.

Il n'existe donc pas de moyen pour rester dans les lieux d'une manière qui ne soit pas précaire ni sans risque.

Très cordialement.